

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 11 septembre 2017**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur François Desrochers.

**Madame la conseillère et messieurs les conseillers :**

Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

**Était également présente :**

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Étaient absents, pour motif justifié :**

Monsieur Gilles Perreault	District numéro 1
Monsieur Pierre Sicard	District numéro 4

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**9830-09-2017**

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil d'ajouter les points *7.1 Inspectrice en bâtiment et environnement – Embauche* et *7.2 Nouvelle signalisation sur l'avenue du Faubourg, la rue Desfossés et la rue Grégoire – Ajout d'arrêts* au « Varia », que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme modifié, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017
- 1.4. Adoption du règlement 748-2017, concernant l'implantation de boîtes de donation de vêtements
- 1.5. Avis de motion – Règlement 749-2017, abrogeant les règlements 499-1998, 506-1999 et 746-2017, sur la circulation des camions et des véhicules-outils
- 1.6. Période de questions

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés

- 2.2. Dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2017
- 2.3. Gestion de compte de carte Visa Desjardins – Autorisation
- 2.4. Entraide communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare – Demande d'autorisation pour l'implantation d'une boîte de donation
- 2.5. Installation de la fibre optique au Chalet des loisirs – Octroi du contrat
- 2.6. Bernard Malo inc. – Décompte progressif n° 3, pour la réfection de la salle municipale
- 2.7. Branchement du panneau incendie au Central de Télésurveillance
- 2.8. PG Solutions – Offre de services pour l'achat d'une licence
- 2.9. Modernisation de l'automatisation des équipements mécaniques du système de ventilation du bureau municipal – Octroi du contrat
- 2.10. Fourniture et installation de clôtures à la salle municipale – Octroi du contrat
- 2.11. Bernard Malo inc. – Décompte progressif n° 4, pour la réfection de la salle municipale
- 2.12. Modification des conditions d'embauche de la technicienne en loisirs et communications – Poste permanent, à temps plein

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 3.1. Avis de motion – Règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22
- 3.2. Adoption du Premier projet de règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22
- 3.3. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

### **4. Environnement**

- 4.1. Renouvellement du contrat d'entretien pour la génératrice de la station d'eau potable (1401, Route 343)

### **5. Loisirs et Culture**

- 5.1. Embauche d'une surveillante ou d'un surveillant de gymnase
- 5.2. Visa Desjardins – Augmentation de la limite de crédit

### **6. Voirie**

- 6.1. Asphalte Général inc. – Demande de libération de la retenue pour le pavage de trois sections de rue
- 6.2. Généreux Construction inc. – Décompte progressif n° 1, pour le prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084)
- 6.3. Renouvellement des conduites d'aqueduc sur les 17<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Avenue et la rue des Plaines – Ajout au contrat / Installation d'un té sur la conduite d'aqueduc de la 34<sup>e</sup> Avenue
- 6.4. Jobert inc. – Décompte progressif n° 4, pour la réfection du rang Double et d'un tronçon de la 38<sup>e</sup> Avenue
- 6.5. Les Excavations Michel Chartier inc. – Décompte progressif n° 1, pour la réfection du 4<sup>e</sup> Rang
- 6.6. Les Excavations Michel Chartier inc. – Demande de libération de la retenue pour le remplacement du ponceau de la rue des Plaines
- 6.7. Services d'enseignes Lumicom inc. – Décompte progressif n° 2, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité
- 6.8. Services d'enseignes Lumicom inc. – Décompte progressif n° 3, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité
- 6.9. Généreux Construction inc. – Décompte progressif n° 2, pour la réfection de la 38<sup>e</sup> Avenue
- 6.10. Jobert inc. – Décompte progressif n° 1, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc sur les 17<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Avenue et la rue des Plaines
- 6.11. Nouvelle signalisation sur le 4<sup>e</sup> Rang Est, entre la 11<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue – Interdiction de stationner
- 6.12. Nouvelle signalisation sur la rue Principale, au coin de la rue Laporte – Ajout d'un arrêt
- 6.13. Travaux de réfection du réseau d'égout pluvial à l'intersection de la Route 343 et de la rue Principale – Autorisation de signataire

**7. VARIA**

7.1. Inspectrice en bâtiment et environnement – Embauche

7.2. Nouvelle signalisation sur l’avenue du Faubourg, la rue Desfossés et la rue Grégoire – Ajout d’arrêts

**1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017**

**9831-09-2017**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 soit adopté, comme présenté.

**1.4. Adoption du règlement 748-2017, concernant l’implantation de boîtes de donation de vêtements**

**9832-09-2017**

ATTENDU QU’ la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare souhaite adopter un règlement pour contrôler l’implantation des boîtes de donation de vêtements;

ATTENDU QUE la multiplication des boîtes de donation a pour effet de diminuer les dons faits au comptoir d’entraide local et peut engendrer des nuisances visuelles liées à la propreté;

ATTENDU QU’ un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’adopter le règlement 748-2017, concernant l’implantation de boîtes de donation de vêtement, comme présenté.

**1.5. Avis de motion – Règlement 749-2017, abrogeant les règlements 499-1998, 506-1999 et 746-2017, sur la circulation des camions et des véhicules-outils**

**9833-09-2017**

M<sup>me</sup> Audrey Robert, conseillère du district n<sup>o</sup> 2, donne avis de motion afin d’adopter, lors d’une prochaine séance, le règlement 749-2017, abrogeant les règlements 499-1998, 506-1999 et 746-2017, sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

**1.6. Période de questions**

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

## **2. Administration générale**

### **2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

9834-09-2017

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet la liste des déboursés pour la période du 15 août au 10 septembre 2017, pour un montant total de 2 199 896,26 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'elle a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 15 août au 10 septembre 2017, pour une somme qui totalise 2 199 896,26 \$.

### **2.2. Dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2017**

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport semestriel comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant au 31 juillet 2017.

### **2.3. Gestion de compte de carte Visa Desjardins – Autorisation**

9835-09-2017

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare (« la Municipalité ») délègue, à M<sup>me</sup> Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, et à M<sup>me</sup> Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

- 3- Que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- 4- Que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toute dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- 5- Que les personnes identifiées ci-dessus soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- 6- Que les personnes identifiées ci-dessus puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- 7- Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**2.4. Entraide communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare – Demande d'autorisation pour l'implantation d'une boîte de donation**

9836-09-2017

ATTENDU la réception de la demande d'autorisation de l'*Entraide communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare*, en date du 7 septembre 2017;

ATTENDU l'adoption du règlement 748-2017, concernant l'implantation de boîtes de donation de vêtements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser l'*Entraide communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare* à implanter une boîte de donation près de son local situé au sous-sol de la salle municipale, au 750, rue Principale.

**2.5. Installation de la fibre optique au Chalet des loisirs – Octroi du contrat**

9837-09-2017

ATTENDU QUE l'installation du système de surveillance par caméras nécessite une connexion à Internet;

ATTENDU la soumission n° 599 de *Satelcom Internet*, datée du 30 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Satelcom Internet*, au coût de 2 850 \$, plus taxes, pour l'installation de la fibre optique au Chalet des loisirs, conformément à la soumission n° 599, datée du 30 août 2017;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Ameublement et informatique » (23-02000-726).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**2.6. Bernard Malo inc. – Décompte progressif n° 3, pour la réfection de la salle municipale**

**9838-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Bernard Malo inc.* l'exécution des travaux de réfection de la salle municipale, par la résolution 9730-05-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 3 des travaux exécutés par l'entreprise *Bernard Malo inc.*, pour le projet précité, daté du 31 juillet 2017;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Andréanne Tremblay, de la firme *CPF Groupe Conseil*, recommande dans sa correspondance datée du 11 août 2017, le paiement du décompte progressif n° 3, pour un montant de 103 694,30 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 103 694,30 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Bernard Malo inc.*, selon le décompte progressif n° 3, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Salle municipale » (23-08000-727).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

## **2.7. Branchement du panneau incendie au Central de Télésurveillance**

9839-09-2017

ATTENDU QUE le projet de réfection de la salle municipale comprenait l'installation d'un panneau incendie;

ATTENDU la soumission des *Entreprises Desmarais Électronique (1992) inc.*, reçue en date du 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat aux *Entreprises Desmarais Électronique (1992) inc.*, au coût mensuel de 32,90 \$, plus taxes, pour le branchement du panneau incendie au Centre de Télésurveillance, conformément à la soumission reçue en date du 31 août 2017;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien et réparation – Salle municipale » (02-70120-522).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

## **2.8. PG Solutions – Offre de services pour l'achat d'une licence**

9840-09-2017

ATTENDU la nécessité d'obtenir une licence de *PG MegaGest* pour le poste de travail de la secrétaire au greffe;

ATTENDU l'offre de services de *PG Solutions*, en date du 29 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter l'offre de services de *PG Solutions*, au coût de 1 035 \$, plus taxes, pour l'acquisition et de 200 \$, plus taxes, pour l'entretien et le soutien annuel;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Administration et informatique – Greffe » (02-14000-414).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

**2.9. Modernisation de l'automatisation des équipements mécaniques du système de ventilation du bureau municipal – Octroi du contrat**

9841-09-2017

ATTENDU QUE le système de ventilation du bureau municipal est désuet et qu'il présente plusieurs défaillances au niveau de l'automatisation des équipements mécaniques;

ATTENDU la soumission CV-17-112, de *Ventilabec inc.*, datée du 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à *Ventilabec inc.*, au coût de 16 800 \$, plus taxes, pour la modernisation de l'automatisation des équipements mécaniques du système de ventilation du bureau municipal, conformément à la soumission CV-17-112, datée du 31 août 2017;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Bâtiment » (23-04300-722).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**2.10. Fourniture et installation de clôtures à la salle municipale – Octroi du contrat**

9842-09-2017

ATTENDU le nouvel équipement de ventilation installé à l'arrière de la salle municipale, dans le cadre du projet de réfection;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, ces équipements doivent être clôturés;

ATTENDU la soumission de l'entreprise *Les Clôtures M.T. inc.*, datée du 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Les Clôtures M.T. inc.*, au coût de 3 275 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation de clôtures autour des équipements de ventilation à l'arrière de la salle municipale;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Salle municipale » (23-08000-727).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**2.11. Bernard Malo inc. – Décompte progressif n° 4, pour la réfection de la salle municipale**

**9843-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Bernard Malo inc.* l'exécution des travaux de réfection de la salle municipale, par la résolution 9730-05-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 4 des travaux exécutés par l'entreprise *Bernard Malo inc.*, pour le projet précité, daté du 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 289 659,82 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Bernard Malo inc.*, selon le décompte progressif n° 4, conditionnellement à la réception des quittances et de la recommandation de la firme *CPF Groupe Conseil*;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Salle municipale » (23-08000-727).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**2.12. Modification des conditions d'embauche de la technicienne en loisirs et communications – Poste à temps plein**

**9844-09-2017**

ATTENDU les besoins en ressources humaines du service des loisirs et des communications de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De modifier les conditions d'embauche de M<sup>me</sup> Mélanie Malo, au poste de technicienne en loisirs et communications, afin que l'horaire de travail soit de 35 heures par semaine, et ce, à partir du lundi 18 septembre 2017;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et transmise à M<sup>me</sup> Mélanie Malo.

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

#### **3.1. Avis de motion – Règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22**

9845-09-2017

M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, donne avis de motion afin d'adopter, à la présente séance, le Premier projet de règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22, visant à corriger le fait que certains lots se retrouvent dans deux zones distinctes.

#### **3.2. Adoption du Premier projet de règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22**

9846-09-2017

ATTENDU QU' une demande privée de modification du règlement de zonage a été déposée à la Municipalité afin d'inclure l'ensemble des lots 5 277 516 et 5 277 522 dans la zone 1-C-22;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suggère de profiter de la modification à la zone afin de corriger la situation pour les autres lots de la zone 1-C-22;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, avant la tenue de la séance, une copie du projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

ATTENDU QUE le plan 750-2017-01 illustre les modifications projetées en présentant les situations avant et après modification, qu'il fait partie intégrante du présent règlement et modifie le plan de zonage en vigueur, lequel fait partie intégrante du règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le Premier projet de règlement 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22, comme présenté.

### **3.3. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme**

9847-09-2017

ATTENDU les articles 146 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le règlement 384-1991, dûment adopté par la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, constituant le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement 384-1991 prévoit la durée du mandat des membres du comité;

ATTENDU le dernier renouvellement des membres date du 6 juillet 2015 par la résolution 9067-07-2015;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De renouveler le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, à savoir :
  - François Desrochers, maire,
  - Jocelyn Beauséjour, conseiller du district n° 5,

- Pierre Sicard, conseiller du district n° 4,
  - Jean-Guy Bouvier, citoyen;
- 3- De nommer M. Daniel Boucher, citoyen, en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à MM. Daniel Boucher et Jean-Guy Bouvier.

#### 4. Environnement

##### 4.1. Renouvellement du contrat d'entretien pour la génératrice de la station d'eau potable (1401, Route 343)

9848-09-2017

ATTENDU l'échéance du contrat d'une durée de 3 ans avec la compagnie *Cummins Est du Canada* pour l'entretien de la génératrice à la station d'eau potable (1401, Route 343);

ATTENDU l'offre de renouvellement de l'entente numéro 31789, en date du 17 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De renouveler le contrat avec l'entreprise *Cummins Est du Canada*, au coût annuel de 444 \$, plus taxes, pour 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2020;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien et réparation équipement – Distribution de l'eau » (02-41300-526).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

#### 5. Loisirs et Culture

##### 5.1. Embauche d'une surveillante ou d'un surveillant de gymnase

9849-09-2017

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Mélissa Mayer a quitté ses fonctions de surveillante de gymnase;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une surveillante ou d'un surveillant de gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Paix durant les heures de location;

ATTENDU les entrevues réalisées avec les candidates et candidats sélectionnés;

ATTENDU la recommandation de M<sup>me</sup> Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, et de M<sup>me</sup> Alex-Ann Geoffroy, directrice des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'entrée en poste prévue pour le 18 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M<sup>me</sup> Alex-Ann Bourbonnais au poste de surveillante de gymnase, au taux horaire de 13 \$;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire surveillant gymnase » (02-70152-141);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M<sup>me</sup> Alex-Ann Bourbonnais.

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

## **5.2. Visa Desjardins – Augmentation de limite de crédit**

**9850-09-2017**

ATTENDU QUE la directrice des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat de matériel pour divers événements, et ce, dans de courts délais;

ATTENDU QUE la limite actuelle de 2 000 \$ ne suffit pas lors de l'organisation d'événements d'envergure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'augmenter à 5 000 \$ la limite de crédit de la carte Visa Desjardins portant le numéro 4530 9207 9083 3016, au nom d'Alex-Ann Geoffroy, reliée au compte de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare numéro 4530 9202 5109 6004;
- 3- D'autoriser M<sup>me</sup> Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents inhérents à la demande, pour et au nom de la Municipalité.

<b>6. Voirie</b>
------------------

**6.1. Asphalte Général inc. – Demande de libération de la retenue pour le pavage de trois sections de rue**

9851-09-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Asphalte Général inc.* l'exécution des travaux de pavage de trois sections de rue, par la résolution 9441-08-2016;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Ricard, de la firme *Ricard Groupe conseil*, recommande dans sa correspondance datée du 21 août 2017, de payer la somme de 2 141,60 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Asphalte Général inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 2 141,60 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Asphalte Général inc.*, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Retenues sur contrat » (55-13601-000).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.2. Généreux Construction inc. – Décompte progressif n° 1, pour le prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084)**

9852-09-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Généreux Construction inc.* l'exécution des travaux de prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084), par la résolution 9681-03-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 1 des travaux exécutés par l'entreprise *Généreux Construction inc.*, pour le projet précité, daté du 30 août 2017;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Ricard, de la firme *Ricard Groupe conseil*, recommande dans sa correspondance datée du 30 août 2017, le paiement du décompte progressif n° 1, pour un montant de 368 376,26 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,

Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 368 376,26 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Généreux Construction inc.*, selon le décompte progressif n° 1;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 734-2017 (prolongement Faubourg) » (23-07009-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.3. Renouvellement des conduites d'aqueduc sur les 17<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Avenue et la rue des Plaines – Ajout au contrat / Installation d'un té sur la conduite d'aqueduc de la 34<sup>e</sup> Avenue**

9853-09-2017

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'installation d'un té sur la conduite d'aqueduc de la 34<sup>e</sup> Avenue, lequel n'était pas prévu au contrat;

ATTENDU les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc en cours sur la 34<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc sur les 17<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Avenue et la rue des Plaines à l'entreprise *Jobert inc.*, par voie de résolution 9757-06-2017;

ATTENDU la soumission de *Jobert inc.*, datée du 28 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner l'ajout des travaux d'installation d'un té sur la conduite d'aqueduc de la 34<sup>e</sup> Avenue au contrat octroyé à l'entreprise *Jobert inc.*, au coût additionnel estimé de 12 446,55 \$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 28 août 2017;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Programme FEPTU (2015067) » (23-07001-721).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.4. Jobert inc. – Décompte progressif n° 4, pour la réfection du rang Double et d'un tronçon de la 38<sup>e</sup> Avenue**

**9854-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Jobert inc.* l'exécution des travaux de réfection du rang Double et d'un tronçon de la 38<sup>e</sup> Avenue, par la résolution 9558-11-2016;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 4 des travaux exécutés par l'entreprise *Jobert inc.*, pour le projet précité, daté du 8 août 2017;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Virginie Landreville, de la firme *Les Services exp inc.*, recommande dans sa correspondance datée du 14 août 2017, le paiement du décompte progressif n° 4, pour un montant de 248 040,60 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 248 040,60 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Jobert inc.*, selon le décompte progressif n° 4, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 720-2016 (rang Double et 38<sup>e</sup> Avenue) » (23-07004-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.5. Les Excavations Michel Chartier inc. – Décompte progressif n° 1, pour la réfection du 4<sup>e</sup> Rang**

**9855-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* l'exécution des travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang, par la résolution 9662-02-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 1 des travaux exécutés par l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.*, pour le projet précité, daté du 28 août 2017;

ATTENDU QUE M. Olivier Fréchette, de la firme *Beaudoin Hurens*, recommande dans sa correspondance datée du 28 août 2017, le paiement du décompte progressif n° 1, pour un montant de 81 717,73 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 81 717,73 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Les Excavation Michel Chartier inc.*, selon le décompte progressif n° 1;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 726-2016 (4<sup>e</sup> Rang) » (23-07006-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.6. Les Excavations Michel Chartier inc. – Demande de libération de la retenue pour le remplacement du ponceau de la rue des Plaines**

**9856-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* l'exécution des travaux de remplacement du ponceau de la rue des Plaines, par la résolution 9454-09-2016;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Ricard, de la firme *Ricard Groupe conseil*, recommande dans sa correspondance datée du 30 août 2017, de payer la somme de 2 027,04 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 2 027,04 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.*, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Retenues sur contrat » (55-13601-000).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.7. Services d'enseignes Lumicom inc. – Décompte progressif n° 2, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité**

**9857-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.* l'exécution des travaux de conception, fabrication

et installation des enseignes de la municipalité, par la résolution 9703-04-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 2 des travaux exécutés par l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.*, pour le projet précité, daté du 22 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 91 905,27 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.*, selon le décompte progressif n° 2, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Enseignes » (23-04500-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.8. Services d'enseignes Lumicom inc. – Décompte progressif n° 3, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité**

**9858-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.* l'exécution des travaux de conception, fabrication et installation des enseignes de la municipalité, par la résolution 9703-04-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 3 des travaux exécutés par l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.*, pour le projet précité, daté du 22 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 1 983,32 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.*, selon le décompte progressif n° 3, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Enseignes » (23-04500-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.9. Généreux Construction inc. – Décompte progressif n° 2, pour la réfection de la 38<sup>e</sup> Avenue**

**9859-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Généreux Construction inc.* l'exécution des travaux de réfection de la 38<sup>e</sup> Avenue, par la résolution 9661-02-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 2 des travaux exécutés par l'entreprise *Généreux Construction inc.*, pour le projet précité, daté du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE M. Olivier Fréchette, de la firme *Beaudoin Hurens*, recommande dans sa correspondance datée du 5 septembre 2017, le paiement du décompte progressif n° 2, pour un montant de 585 020,93 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 585 020,93 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Généreux Construction inc.*, selon le décompte progressif n° 2, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 725-2016 (38<sup>e</sup> Avenue) » (23-07005-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.10. Jobert inc. – Décompte progressif n° 1, pour le renouvellement des conduites d'aqueduc sur les 17<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Avenue et la rue des Plaines**

**9860-09-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Jobert inc.* l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc sur les 17<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Avenue et la rue des Plaines, par la résolution 9757-06-2017;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 1 des travaux exécutés par l'entreprise *Jobert inc.*, pour le projet précité, daté du 28 août 2017;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Virginie Landreville, de la firme *Les Services exp inc.*, recommande dans sa correspondance datée du 1<sup>er</sup> septembre 2017, le paiement du décompte progressif n<sup>o</sup> 1, pour un montant de 184 452,02 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la somme de 184 452,02 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Jobert inc.*, selon le décompte progressif n<sup>o</sup> 1;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Programme FEPTU (2015067) » (23-07001-721).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

**6.11. Nouvelle signalisation sur le 4<sup>e</sup> Rang Est, entre la 11<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue – Interdiction de stationner**

**9861-09-2017**

ATTENDU les nombreuses plaintes de citoyennes et citoyens concernant le stationnement en bordure de rue sur la portion du 4<sup>e</sup> Rang Est, située entre la 11<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'interdire le stationnement en bordure de rue sur le 4<sup>e</sup> Rang Est, entre la 11<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue;
- 3- De procéder à l'installation des panneaux de signalisation;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Sûreté du Québec*.

**6.12. Nouvelle signalisation sur la rue Principale, au coin de la rue Laporte – Ajout d'un arrêt**

**9862-09-2017**

ATTENDU le dépôt d'une pétition signée par 23 citoyennes et citoyens lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2017;

ATTENDU la recommandation de M. Olivier Fréchette, ingénieur de la firme *Beaudoin Hurens*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à l'installation d'un panneau « Arrêt » sur l'axe de la rue Principale, à l'intersection de la rue Laporte, et ce, dans chaque direction;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Sûreté du Québec*.

**6.13. Travaux de réfection du réseau d'égout pluvial à l'intersection de la Route 343 et de la rue Principale – Autorisation de signataire**

9863-09-2017

ATTENDU les travaux de réfection du réseau d'égout pluvial réalisés à l'intersection de la Route 343 et de la rue Principale;

ATTENDU l'offre de contrat du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*, datée du 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M<sup>me</sup> Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, le contrat n° 850925670, du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*, dans le cadre du dossier n° 8806-17-0006, en lien avec les travaux de réfection du réseau d'égout pluvial à l'intersection de la Route 343 et de la rue Principale.

<b>7. VARIA</b>
-----------------

**7.1. Inspectrice en bâtiment et environnement – Embauche**

9864-09-2017

ATTENDU la présélection et la recommandation de la firme *Action RH Lanaudière*;

ATTENDU l'entrevue réalisée avec la candidate sélectionnée;

ATTENDU la recommandation du comité ressources humaines de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Olga Rahari;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 25 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M<sup>me</sup> Olga Rahari, à temps plein, au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M<sup>me</sup> Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M<sup>me</sup> Olga Rahari.

**7.2. Nouvelle signalisation sur l'avenue du Faubourg, la rue Desfossés et la rue Grégoire – Ajout d'arrêts**

9865-09-2017

ATTENDU QUE la prolongation de l'avenue du Faubourg a eu pour conséquence de créer de nouvelles intersections;

ATTENDU QU' il convient d'installer la signalisation nécessaire pour assurer la sécurité de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à l'installation de panneaux « Arrêt » aux intersections suivantes :
  - Rue Desfossés et avenue du Faubourg (trois intersections),
  - Avenue du Faubourg et rue Grégoire,
  - 17<sup>e</sup> Avenue et rue Grégoire;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Sûreté du Québec*.

**8. Période de questions**

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 21 h.

---

François Desrochers  
Maire

---

Patricia Labby  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*